



**REPUBLIQUE FRANCAISE**

**VILLE DE SAVIGNY-SUR-ORGE**

Département  
de l'ESSONNE

Arrondissement  
de PALAISEAU

Nombre de membres

en exercice : 39

présents : 32

absents excusés représentés : 6

absent : 1

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU JEUDI 28 MARS 2024**

L'an 2024, **le 28 mars à 20H00**, le Conseil municipal de la Ville de SAVIGNY-SUR-ORGE, légalement convoqué en salle des mariages de la mairie 48, avenue Charles de Gaulle, sous la présidence de Monsieur Alexis TEILLET, Maire.

**ETAIENT PRESENTS :**

Alexis TEILLET, Pascal LEGRAND, Catherine CHEVALIER, Daniel GUETTO, Charles DARMON, Sandrine VIEZZI, Mathieu FLOWER, Julie PLAZA, Jean-Charles HENRY, Isabelle AUFFRET, André MULLER, Anne-Marie GERARD, Georges DURAND, Joelle EUGÈNE, Dominique LABORIALLE, Marie-Lucie CHOISNARD, Claude FERREIRA, Nicolas FROGER, Stéphane TARAGON, Angélique DE OLIVEIRA PINTO, Roxane NÉE, Jacques SENICOURT, Bruno GUILLAUMOT, Jean-Marc DEFREMONTE, Corinne CAMELOT GARDELLA, Fatima KADRI, Lydia BERNET, Olivier VAGNEUX, Patrice KOUAMA, Nathalie COËTMEUR, Aude HERNANDEZ, Léocadie PAUL

**ABSENTS EXCUSES REPRESENTES :**

Aurélié GUÉGUEN donne pouvoir à Charles DARMON, Abdelhak LARTIK donne pouvoir à Alexis TEILLET, Sylvie LAIGNEAU donne pouvoir à Catherine CHEVALIER, Agnès DUPUIS donne pouvoir à Dominique LABORIALLE, Frédéric DELAMAERE donne pouvoir à Isabelle AUFFRET, Eric HUIBAN donne pouvoir à Georges DURAND

**ABSENT :**

Henri DELTOUR

Secrétaire de séance : Madame Anne-Marie GERARD

**N° 11/349**

Le maire atteste que la liste des délibérations examinées lors de la séance a été affichée à la mairie et mise en ligne sur le site internet de la commune conformément à l'article L 2121-25 du Code général des collectivités territoriales



**N°11/349**

**DU JEUDI 28 MARS 2024**

**Scolaire Enfance**

**MODIFICATION DE LA CARTE SCOLAIRE PHASE TRANSITOIRE CP ET CE1**  
**ANNEXE AIMEE LECLERC PRIMAIRE**

Envoyé en préfecture le 09/04/2024

Reçu en préfecture le 09/04/2024

Publié le 11/04/2024

ID : 091-219105897-20240328-DELIB2024349-DE



**Categorie : 8-1**

Le Conseil Municipal,

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L.2121-29,

VU le Code de l'éducation, notamment ses articles L.131-5 et L.212-7,

VU la délibération n°7/523 du 8 février 2012 portant sur la révision de la carte scolaire de la Ville modifiant les secteurs des écoles maternelles Aimée Leclerc et Jules Ferry,

VU la délibération n°4/433 du 18 mai 2017 portant sur la modification de la carte scolaire de la Ville modifiant les secteurs des écoles maternelles et élémentaires,

VU la délibération n°5/137 du 23 juin 2022 portant sur la modification de la carte scolaire phase transitoire CP Aimée Leclerc primaire,

VU la délibération n°17/234 du 30 mars 2023 portant sur la reconduction de la carte scolaire phase transitoire CP Aimée Leclerc primaire,

VU l'arrêté du 2 octobre 2003 relatif à la sectorisation scolaire des écoles élémentaires et maternelles de la commune de Savigny-sur-Orge,

VU l'avis de la commission éducation, jeunesse, culture, sports, vie associative et démocratie locale du 19 mars 2024,

CONSIDERANT que la Ville de Savigny-sur-Orge a le souci d'assurer la sécurité, le bien-être et le confort de travail des élèves, en veillant à une bonne adéquation des capacités d'accueil des locaux scolaires, du nombre de postes d'enseignants mis à disposition et des effectifs scolaires,

CONSIDERANT que les évolutions démographiques et urbaines permanentes nécessitent des adaptations régulières des secteurs scolaires afin de répondre à ces enjeux,

CONSIDERANT que les effectifs projetés pour la rentrée 2024, avec les futures livraisons de logements, l'évolution des chiffres sur le secteur nord de la ville, et la saturation des sites Jules ferry Maternelle, Jules Ferry élémentaires 1 et 2 et Aristide Briand élémentaire, la ville doit faire évoluer transitoirement la carte scolaire sur ce secteur pour la rentrée scolaire 2024/2025,

ENTENDU l'exposé du rapporteur, Sandrine VIEZZI, adjointe au maire déléguée à l'éducation, à la réussite éducative et au périscolaire,

APRES en avoir délibéré,

**A l'unanimité par 30 voix Pour et 0 voix Contre, Abstentions 8**

**Pour : Alexis TEILLET, Pascal LEGRAND, Catherine CHEVALIER, Daniel GUETTO, Aurélie GUÉGUEN, Sandrine VIEZZI, Mathieu FLOWER, Julie PLAZA, Jean-Charles HENRY, Isabelle AUFFRET, André MULLER, Anne-Marie GERARD, Georges DURAND, Abdelhak LARTIK, Dominique LABORIALLE, Sylvie LAIGNEAU, Agnès DUPUIS, Frédéric DELAMAERE, Nicolas FROGER, Stéphane TARAGON, Roxane NÉE, Charles DARMON, Joelle EUGÈNE, Marie-Lucie CHOISNARD, Claude FERREIRA, Angélique DE OLIVEIRA PINTO, Eric HUIBAN, Léocadie PAUL, Aude HERNANDEZ, Olivier VAGNEUX**  
**Abstentions : Jacques SENICOURT, Bruno GUILLAUMOT, Jean-Marc DEFRÉMONT, Corinne CAMELOT GARDELLA, Fatima KADRI, Lydia BERNET, Patrice KOUAMA, Nathalie COÛTMEUR**

APPROUVE la modification de la carte scolaire et l'affectation des rues de la manière suivante :

- Sont rattachées au secteur de l'annexe de l'école primaire AIMEE LECLERC (cours préparatoire et cours élémentaires 1<sup>ère</sup> année)
  - Les voies issues des écoles Jules Ferry 1 et 2 :

- Avenue Jean Marsaudon
- Rue de la Voie Verte
- Avenue Denfert Rochereau
- Avenue Charles Mossler
- Avenue de Gravigny
- Avenue D'Alger
- Avenue Diderot
- Avenue Saint Saëns
- Avenue Camille Desmoulins
- Avenue du Luxembourg
- Boulevard des Belges
- Avenue Guynemer
- Avenue Constantinople
- Rue Serpente
- Rue de la Huchette
- Rue Saint Séverin
- Rue Dante
- Rue de Cluny
- Avenue de Longjumeau
- Rue des Palombes
- Avenue des Marronniers (n°63 à 95 et n°66 à 96)
- Rue Claude Bernard (n°95 à 137 et n°104 à 132)
- Avenue Gay Lussac (n°99 à 119 et n°118 à 126)
- Avenue Robert Leuthreau (n°81 à 149 et n°92 à 150)
- Avenue de l'Armée Leclerc (n°214 à 346)
- Rue de la Harpe
- Avenue Anatole France
- Avenue Juvisy Cottage
- Avenue des Fauvettes

- Les voies issues de l'école Aristide Briand élémentaire :

- Rue des Ramiers
- Rue du Professeur Vaillant
- Rue de Verdun
- Avenue des Tourterelles
- Rue des Closeaux
- Rue de l'Union
- Avenue du Maréchal Foch

ADOpte la modification de la carte scolaire sur une phase transitoire applicable pour la rentrée scolaire 2024.

Fait et délibéré en séance, le jour, mois et an que dessus

**POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME**

**Anne-Marie GERARD**  
Secrétaire de séance



**Alexis TEILLET**  
Maire

